Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EPARCOURT

Code ISIN : FR0010091082

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est d'obtenir, sur la durée minimum de placement recommandée de 2 ans, une performance en rapport avec l'évolution des obligations de la Zone euro de maturité 1-3 ans. L'indice Euro MTS 1-3 est un indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la Zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans.
- La politique d'investissement de l'OPCVM conjugue deux approches : d'une part, une approche consistant à s'intéresser à la répartition globale du portefeuille en différentes classes d'obligations (emprunts d'Etat, agences, obligations sécurisées et privées) puis à sélectionner les titres en fonction de critères tels que la duration des titres, la courbe des taux et le niveau de l'inflation et, d'autre part, une approche de sélection des titres composant le portefeuille.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- La stratégie d'investissement de l'OPCVM est composée : (i) d'une stratégie de courbe de taux consistant à sélectionner la zone de la courbe des taux euro la plus attractive, (ii) d'une sélection de la sensibilité sur chaque zone d'investissement consistant à sélectionner la sensibilité la plus adaptée, (iii) d'une allocation sur les différentes classes d'obligations (emprunts d'Etat, agences, obligations sécurisées et privées), (iv) d'une sélection des titres obligataires. Le portefeuille de l'OPCVM est composé d'actifs obligataires, de titres de créances ou d'instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises. L'OPCVM pourra utiliser des Fonds Communs de Créances et des Commercial Papers dans la limite de 20% de l'actif. Les produits de taux d'intérêt sont sélectionnés en choisissant les émetteurs privés qui relèvent essentiellement de la catégorie Investment Grade et/ou les émetteurs publics des pays de l'OCDE qui permettront d'obtenir la meilleure rémunération sur la poche de produits de taux avec les meilleures contraintes de liquidité. La sensibilité de l'actif de l'OPCVM est comprise entre 0 et 3. L'OPCVM peut détenir des parts et/ou actions d'OPCVM dans la limite de 10% de son actif.
- L'OPCVM pourra utiliser des instruments dérivés de façon à ajuster l'actif de l'OPCVM sur les taux d'intérêt et les devises.
- L'OPCVM distribue ses revenus.
- Les demandes de rachat de partssont reçues tous les jours au plus tard à 13h et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM avec une forte prédominance des marchés monétaires et obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,97%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

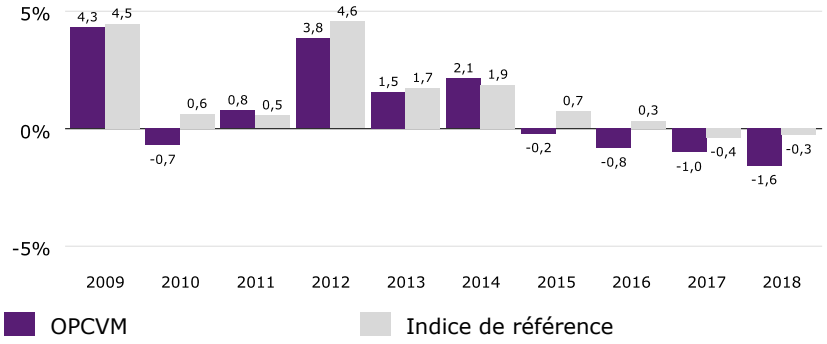
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2004.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.